

DEC122309DCIF

Décision portant nomination de Monsieur Djellali KACHER agent comptable secondaire de la délégation « Paris A » du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique

VU, la décision 040115DAJ du 8 décembre 2004 portant organisation des circonscriptions administratives du C.N.R.S.

VU, la décision DEC90004ACPL du 30 mars 2009 portant nommant Monsieur Benoît LABATUT agent comptable secondaire de la délégation « Paris A » à compter du 1^{er} avril 2009

VU, la lettre de la Direction générale des finances publiques du 10 août 2012 donnant agrément à Monsieur Djellali KACHER, inspecteur des Finances publiques, pour occuper les fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation « Paris A »

VU, l'avis favorable de l'Administrateur général des Finances Publiques, agent comptable principal du CNRS

DECIDE

Art. 1^{er} – Monsieur Djellali KACHER, inspecteur des Finances publiques est nommé agent comptable secondaire de la délégation « Paris A » à compter du 1^{er} septembre 2012.

Art 2 - A la même date Monsieur Benoît LABATUT cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation « Paris A »

Art. 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 27 août 2012

P/le Président du CNRS
Le Directeur général délégué aux ressources

Xavier INGLEBERT

Décision portant nomination de Mme Anaïs GOULIAN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC111333INSHS portant renouvellement de l'unité mixte n°7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures et nommant M. Thomas ROMER en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 8 février 2012 ;

Considérant que Mme **Anaïs GOULIAN** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, du 5 au 7 mars et du 2 au 4 avril 2012 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme **Anaïs GOULIAN**, TCN, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures à compter du 1^{er} décembre 2012.

Mme **Anaïs GOULIAN** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Anaïs GOULIAN** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le 14 février 2013

Thomas ROMER

directeur de l'UMR 7192
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Serge HAROCHE, administrateur général du Collège de France